

Notre Copropriété



Syndicat Coopératif
Prédina 1
1K impasse des Tourdres
13800 ISTRES

Le Mot de la Présidente : Adèle Fleury

Numéro 29 - mai 2017

La Prédina 1 est une copropriété de 294 pavillons gérée par un syndicat coopératif et un conseil syndical élu en assemblée générale et dont le Président fait office de syndic.

ROLE DU SYNDIC COOPERATIF : Il a pour mission l'administration de la copropriété. Il est le représentant dans tous les actes civils et judiciaires, veille au respect des dispositions du règlement intérieur, prépare l'assemblée générale, assure l'exécution des décisions de l'assemblée générale, prépare le budget et assure la comptabilité, procède au recouvrement des charges annuelles, tient à jour la liste des copropriétaires, détient les archives de la copropriété, renseigne les notaires en cas de ventes.

Les charges communes supportées par les familles correspondent à :

L'assurance collective obligatoire. Le contrat d'entretien du réseau collectif de télévision, les contrats EDF, les frais de gestion du syndic.

Le Syndic et le Conseil Syndical 2017/2018 sont une équipe de 12 membres bénévoles qui œuvrent pour éviter à tous les Copropriétaires le coût excessif d'un Syndic Professionnel et pour préserver notre patrimoine.



Visite de la Commission parties communes dans la Prédina 1 pour lister les travaux d'amélioration à demander à la Mairie et pour rappeler les obligations des Copropriétaires.



PAIEMENTS DES PROVISIONS DE CHARGES ANNUELLES : Nous vous rappelons que le paiement des charges doit se faire impérativement lors du passage de votre représentant d'îlot. Il s'agit de bénévolat, à savoir de temps pris sur la vie personnelle des membres. Nous sommes persuadés de votre compréhension pour éviter des vas et viens à votre domicile, à la banque pour notre Trésorier, des courriers de rappel. Plus chacun sera respectueux de la procédure et plus nous réduirons les frais de gestion.

Contacts utiles : Notre site Internet : www.predina.fr/2017/05/predina-1/

Vous y trouverez l'intégralité du règlement de Copropriété et le contrat d'assurance

Allo travaux : 0800 373 373